

**Commune de Vich, Procès-verbal No 4, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle du Grand Conseil à Lausanne
le 23 juin 2022 à 19h00**

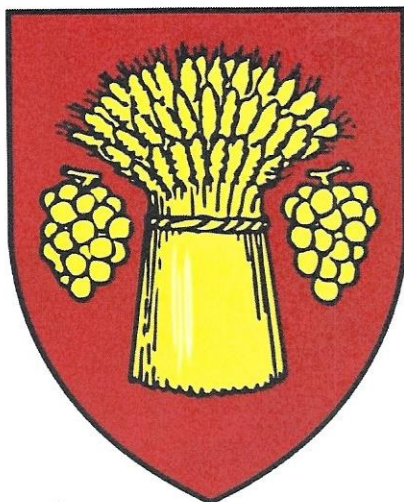


Table des matières

1. Appel nominal.....	16
2. Adoption du procès-verbal du 15.03.2022.....	16
3. Adoption de l'ordre du jour proposé.....	16
4. Préavis n°11/2021-2022 – Rapport sur les comptes 2021 et décharge de la gestion pour l'année 2021	16
5. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mark TRITTEN concernant le trafic et transit à Vich	18
6. Renouvellement des membres du bureau	19
7. Election d'un membre pour la commission de gestion	19
8. Nomination d'une commission ad'hoc – Règlement du personnel	19
9. Nomination d'une commission ad'hoc – achat véhicule pour la voirie	20
10. Liste des préavis connus pour la séance suivante.	20
11. Communications municipales.....	20
12. Communications du bureau	21
13. Divers et Propositions individuelles.....	21
14. Clôture de la séance	22

Le **Président** accueille et souhaite la bienvenue aux conseillers ayant pris place dans le car Gremlich. Il souhaite également la bienvenue à nos invités présents dans le bus, M^{me} la **Syndique Antonella SALAMIN**, les membres de la Municipalité M. **Jean-Claude BISSAT**, M. **Richard STOECKLIN** et M^{me} **Carol WUERSCH**, ainsi que la présence de notre Préfet honoraire M. **Jean-Pierre DERIAZ**, ancien Préfet du district de Nyon dont Vich fait partie.

1. APPEL NOMINAL

Le **Président** explique que nous calculerons le quorum sur un total de 39 conseillers, car M. **Laurent SCHWOB** ayant quitté la commune il a démissionné de la commission de gestion et du Conseil Communal. En conséquence, nous avons fait appel au dernier suppléant disponible, soit M. **Mauro ANTONUCCIO**, lequel est malheureusement absent ce soir et nous ne pourrions donc l'assermenter qu'à l'occasion du prochain conseil.

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal dans le car, nous sommes 19 présents.

La séance est suspendue et reprendra à Lausanne. La séance reprend dans la salle du Grand Conseil à Lausanne.

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres qui nous ont rejoint à Lausanne, avec 24 membres présents sur 39, 14 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

Le **Président**, dans la salle du Grand Conseil, salue la présence de ceux de nos invités qui nous rejoignent directement à Lausanne, soit M^{me} **Mathilde CHEVALLEY**, boursière communale ainsi que M. **Philippe MUNDLER**, municipal.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15.03.2022.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Il n'y en a aucune.

Le procès-verbal est accepté avec 18 OUI, 3 abstentions. 2 conseillers n'ont pas voté.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Il n'y en a aucune.

L'ordre du jour est accepté avec 22 OUI. 2 conseillers n'ont pas voté.

4. PRÉAVIS N°11/2021-2022 – RAPPORT SUR LES COMPTES 2021 ET DÉCHARGE DE LA GESTION POUR L'ANNÉE 2021

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de ce préavis. Nous sommes heureux de se retrouver dans la salle du Grand Conseil, exprime-t-elle. Votre exécutif communal boucle le 1^{er} exercice de la législature 2021-2022. Cette année s'est bien passée pour l'exécutif, les comptes 2021 présentent un bon exercice comptable considéré comme équilibré, la Commune présente une bonne santé financière et elle souhaite garder cette situation avec les deniers publics, la marge d'autofinancement est jugée suffisante pour

nos investissements prévus pour la suite. Le bon résultat des impôts a été compensé par une charge supplémentaire au niveau des factures du Canton. Les amortissements supplémentaires du fait des préavis, le bouclage des préavis 2021 a créé une perte significative du compte de fonctionnement. Elle remercie les commissions de gestion et finances pour leur excellent travail.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2021-2022.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2021-2022.

Le **Président** ouvre la discussion sur ce rapport.

M. **Michel PEIRIS** félicite la Municipalité et salue le travail des commissions. Une question sur la sécurité informatique : Y a-t-il eu un audit informatique ? le sujet est sensible auprès des habitants et des communes. M. **Philippe MUNDLER** explique le changement d'hébergement pour l'informatique, l'infrastructure et l'hébergement ont été audités. La Commune elle-même n'a pas été auditée. Il y a des risques minimes d'attaques sur les serveurs.

M. **Mark TRITTEN** revient sur un sujet datant de 2021, voire de l'ancienne législature. Ceci concernait l'accès aux parkings du Tilleul, avec les écoliers, les voitures ainsi que des entreprises qui utilisaient les places de parking avec leur camionnette. Une action devait être prise au niveau de la Municipalité, a-t-elle été faite ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que ce sujet est déjà revenu sur la table. Y a toujours de la place, de petites camionnettes stationnent, c'est vrai, mais la Municipalité n'a pas agi sur cette situation car nous ne pouvons pas réellement intervenir et de plus quand il y aura l'aménagement de la maison du Tilleul, il y aura alors un règlement pour les parkings qui sera mis en place.

M. **Claudio GRECO** demande des précisions sur la mise au concours du poste de patrouilleur, indiqué dans le rapport de la commission de gestion qui n'a eu aucune réponse ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'il y a une obligation de deux patrouilleurs avec l'îlot central pour faire traverser les enfants et pour un tournus confortable il faut quatre ou cinq personnes. Aucune réponse au poste mis au concours ! La Municipalité a voulu, alors, mettre un coach, celui-ci devait expliquer aux enfants comment bien traverser une route et les conseillers sur leur comportement à adopter aux abords d'une route. Une seule personne de 70 ans s'est proposée, mais le caporal de la Police de prévention routière a déconseillé de mettre en coach en place, car aucune assurance et cette personne pourrait prêter à confusion les automobilistes. M. **Claudio GRECO** trouve ceci décevant, au vu des efforts de la Municipalité, mais la demande est récurrente chaque année avec des patrouilleuse pour la sécurité, pour la destination des bus également, certains enfants jeunes ne savent pas encore lire, c'est inquiétant, donc il demande pourquoi ne pas expliquer à la population ce qui a été proposé et le fait de ne trouver personne. M^{me} **Antonella SALAMIN** est toujours ouverte à la discussion avec les diverses demandes des parents. Un encart à ce sujet sera fait dans le journal Vich'Fait.

M. **Cyrille GHISTE** indique que la commission de gestion a repris ce point spécifiquement dans le rapport de gestion, pour démontrer ce que la Municipalité a entrepris en termes de démarches, mais qui n'ont pas abouti. M^{me} **Belinda SCHAER** demande si les annonces de demande de patrouilleurs et la publicité sont placées au bon endroit pour qu'il n'y ait aucunes

demandes ? M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que c'est 1200 CHF pour une annonce dans le Journal de la Côte, le site internet et Vich'Fait ont fait de la publicité.

Premier vote :

Le Préavis n°11/2021-2022 est accepté 22 OUI, 2 conseillers n'ont pas voté

Deuxième vote :

les membres présents donnent décharge à la municipalité pour la gestion de l'exercice l'année 2021 22 OUI et 2 conseillers n'ont pas voté.

Le **Président** exprime sa gratitude pour les rapports des commissions, ainsi que la page 5 du rapport de gestion faite par la Municipalité qu'il trouve remarquable.

5. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. MARK TRITTEN CONCERNANT LE TRAFIC ET TRANSIT À VICH

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Carol WUERSCH** pour la présentation de cette réponse au postulat. Cela fait déjà 10 ans que les Municipalités successives tentent de diminuer le trafic, le bruit, ainsi que la pollution sur la commune de Vich. Le transit des camions ne peut être diminué, car c'est la ligne directe. Il aurait fallu à l'époque ne pas accepter la sortie d'auto-route de Gland. Cette réponse comporte toutes les démarches qui ont été faites, au Canton, auprès de la Région, toutes les solutions sont prises en considération. Au travers de la Commune, la vitesse a tout de même baissé de 10km/h, avec la rénovation des routes, les chicanes etc. Aujourd'hui tout ceci n'est pas encore suffisant pour la sécurité des piétons et des enfants, donc la Municipalité cherche encore d'autres solutions. Le contournement par la route de Begnins et très utilisé pour aller en direction de Rolle et de Lausanne, mais pour aller à Genève, le chemin le plus court passe par Vich.

Le **Président** ouvre la discussion sur ce rapport.

M. **Mark TRITTEN** remercie la Municipalité pour ce rapport détaillé. Il demande quand les 30km/h de nuit seront mis quand en vigueur ? M^{me} **Carol WUERSCH** répond qu'ils seront mis en place cette année encore.

M. **Cyrille GHISTE** demande des précisions sur la réduction des 10km/h mesurée, comment cela a-t-il été mesuré ceci ? M^{me} **Carol WUERSCH** précise que ce rapport a été fait par la société Gigax, dans les années 2010-2012. M. **Cyrille GHISTE** demande si une nouvelle mesure ne devrait pas être faite, car entre temps les choses ont changé et malgré le radar pédagogique placé plus haut sur les routes de Vich. M^{me} **Carol WUERSCH** précise qu'un rapport de Police de novembre 2021 indique qu'en moyenne sur la route de Gland c'est de 49km/h de jour, et de nuit 54 km/h, sur la route de Begnins 50 km/h de jour et 53km/h de nuit, enfin 49 km/h de jour et 53 km/h de nuit sur la route de Coinsins. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que la DGMR a mis quatre détecteurs, ceux-ci ont fonctionné durant une semaine, en mesurant le nombre de voiture et les kilomètres heure et ensuite des rapports sont remis en Municipalité. La fiabilité de ces détecteurs est amoindrie lors de bouchons et ils ne fonctionnent donc plus bien et du coup font baisser la moyenne !

M. **Romain HADORN** remercie également la justesse du rapport. Frustration restante par rapport à la décision du Canton, qui ne réalise pas la problématique que nous rencontrons réellement. Les usagers de la route sont plus sur des pistes et roulent comme des imbéciles, s'il y a des contacts auprès de la Police pour effectuer des contrôles plus fréquents sur cette

route. M^{me} **Antonella SALAMIN** demandera que la Police fournisse un effort pour faire des contrôles plus fréquents.

M. **Michel PEIRIS** demande si l'effort est également avec les communes voisines et si les dispositions sont égales, pour l'encouragement de la mobilité douce. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que toutes les communes sont membres de Région de Nyon pour la sensibilisation routière et la mobilisation douce.

M. **Mark TRITTEN** indique que pour la Police nous payons la facture sociale, c'est bien qu'elle se mette également de manière régulière à effectuer des contrôles. Il y a également le volume qui ne pourra pas être pas réduit, mais les constructions en amont peuvent être contrôlées ? Plus on construit plus il y aura du trafic !

6. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Le **Président** cède la présidence au vice-président M. **Mark TRITTEN**. Il demande des candidats pour le poste de **Président du Conseil**, M. **Charles de MESTRAL** est candidat.

Il est élu par applaudissement

M. **Charles de MESTRAL** reprend la présidence. Nous allons passer à l'élection du vice-président. Le **Président** demande des candidats pour le poste de **vice-président** du Conseil, M. **Christian BRONSIL** est candidat.

Il est élu par applaudissement

Les autres membres du bureau, les scrutateurs et scrutateurs suppléants, les quatre actuellement se représentent. Le **Président** demande d'autres candidats, ce n'est pas le cas.

M^{me} **Belinda SCHAER**, M^{me} **Sao DANZ**, scrutatrices

M. **Didier PLUSS**, M. **Jean-Pierre SUTTER**, scrutateurs suppléants

Ils sont élus en bloc par applaudissement

7. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE GESTION

Le **Président** demande un candidat, à la suite de la démission de M. **Laurent SCHWOB**, il rappelle que les membres de la commission de gestion et de finances ne peuvent pas être dans une autre commission thématique. M. **Claudio GRECO** incite les membres qui ne font partie d'aucune commission de se lancer et de se proposer, la gestion est importante et ils ne seront pas seuls, car quatre autres conseillers sont déjà en place avec un excellent président.

M. **Christian BRONSIL** est candidat et est élu par applaudissement.

8. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC – RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Le **Président** propose de former une commission de trois membres et d'un suppléant. M. **Luigi LONGHI** s'est proposé, mais est absent ce soir, il faut encore deux membres et un suppléant :

M. **Luigi LONGHI**

M. **Michel PEIRIS**,

M. **David MARET**,

Mme **Belinda SCHAER**, suppléante

Ils sont élus par applaudissement

9. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC – ACHAT VÉHICULE POUR LA VOIRIE

M. **Jean-Claude BISSAT** explique que l'achat de ce véhicule est plus que nécessaire, l'ancien est multifonction depuis 20 ans et tous les 4-5 ans demande une grande révision.

Le **Président** propose de former une commission de trois membres et d'un suppléant. M.

Luigi LONGHI s'est proposé, mais est absent ce soir, il faut encore deux membres et un suppléant :

M. **Luigi LONGHI**

M. **Éric PASCHE**

M. **Stéphane TOMASSO**

M. **David MARET**, suppléant

Ils sont élus par applaudissement

10. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce les prochains préavis connus à ce jour :

- Arrêté d'imposition 2023
- Règlement du personnel
- Achat d'un véhicule de voirie
- Présentation du réseau d'eau sous pression communal et de ses enjeux

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le **Président** donne la parole à M. **Jean-Claude BISSAT**. Concernant la rénovation du bâtiment des Tilleuls, à la suite de l'acceptation du préavis au mois de mars dernier, il y a eu trois séances : la 1^{ère} au mois de mai avec le BAMO et EOArchitecte, pour les réflexions demandées au mois de mars, soit le surélévement, la situation des locataires, un ascenseur. Ceci pour aller de l'avant sur la faisabilité du projet de manière complète.

La 2^{ème} au mois de juin, surélévement d'un étage impossible et trop couteux car les surfaces créées seraient beaucoup trop onéreuses à la location. Le planning, si tout va bien ; l'enquête au mois de novembre 2022 avec les plans déterminés, le devis général en retour pour mi-mai 2023 et le préavis de construction au mois de juin 2023 et début de chantier novembre 2023. Les ingénieurs sont venus faire le tour de ce bâtiment, pour déterminer le travail des architectes. La 3^{ème} séance était cette semaine, le 22 juin, concernant les locataires. La résiliation du bail des locataires est complexe, les locataires auront une date bien en avance de résiliation, avec une lettre d'accompagnement de l'avocat sur le pourquoi ils devront quitter le logement, en vue de la lourdeur des travaux. Pour les locataires, certains seront accompagnés d'une autre manière, car ils habitent depuis plus de 20 ans le Tilleul.

Le **Président** donne la parole à M. **Philippe MUNDLER** concernant la cybersécurité. La Municipalité a trouvé un juste compromis entre les objectifs, les coûts mis en œuvre et la facilité d'utilisation. Les mesures effectuées ont fait partie d'une enveloppe budgétaire raisonnable. Migration du serveur sur le serveur Azur hébergé chez Swisscom, double authentification pour tous ceux qui se connectent (nom d'utilisateur, mot de passe et téléphone portable). Les back-ups des serveurs sont journaliers. Si un PC du bureau est infecté, ceci n'aura aucun impact sur les autres PC. Si le serveur Azur devait être infecté, il n'y aurait aucun risque pour les back-ups qui ne sont pas directement connecté à l'ordinateur. Le risque de perdre des données est quasiment nul. Il a été mis en place des gestionnaires de mot de passe sur tous les postes, chaque utilisateur a son mot de passe, ainsi qu'un gestionnaire de mot de passe global, pour toute la Commune, l'accès à ce fichier est très limité. Les cyberattaques sont souvent de mauvaise manipulation des utilisateurs, donc tous ont suivi une formation pour la sensibilisation d'adopter les bons réflexes informatiques.

Le **Président** donne la parole à M. **Richard STOECKLIN** qui explique la planification du chantier du terrain multisports. Il a fallu jongler avec l'utilisation du terrain de foot et de l'école. Le début des travaux se fera pendant la fermeture des écoles, le gros œuvre sera fait entre le 1^{er} juillet et le 19 août 2022. Début le 4 juillet, pour le gros œuvre, le chantier sera installé sur la piste de course et l'accès au chantier se fera par des camions en passant devant le forum, ils traverseront la bande herbeuse qui sera protégée, la fin totale des travaux est prévue fin octobre. Une contrainte, le terrain de foot devra être terminé avant le 6 août pour la reprise des matchs du FC Genolier-Begnins.

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Carol WUERSCH** qui donne des précisions sur les radars pédagogiques. Un était arrivé l'an passé, deux autres seront placés sur les routes de Gland et Begnins, en raison du fort trafic et seront connectés pour la vitesse nuit 30km/h et la vitesse de jour à 50km/h. Un autre radar itinérant sera placé en fonction des sources électriques, soit dans la Grand'Rue, à la rue de la Duda, à la route de l'Etraz et à la route de la Bassire.

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** qui nous donne un aperçu de la participation à la cohésion sociale, participation financière des communes à la facture sociale du Canton. Pour Vich, cette facture sociale est de 22% des charges. Affiliation de Vich à l'ADCV. Les communes n'ont aucune compétence au niveau de la politique sociale, mais elles payent 1/3 de la facture du Canton. Les impôts prélevés sont pour payer la facture sociale qui nous est soumise. Pour ces raisons, l'association des communes vaudoises (ACDV), a trouvé que le mode de financement n'est pas adéquat et a entamé une procédure auprès du Canton, pour qu'il puisse réviser le mode de financement de cette facture sociale. 13 communes ont fait opposition à leur facture sociale 2019-2020, elles ont perdu au niveau cantonal et ont fait recours au Tribunal Fédéral. Prochainement sera disponible le décompte 2021, à la 2^e assise de la péréquation, l'ACDV demande de faire opposition à la facture 2021, la Municipalité de Vich a décidé de faire opposition. 31 communes feront oppositions aux décomptes 2021, les frais seront regroupés et donneront environ 3000 CHF par communes. En vertu du préavis 01/2021-2022 sur l'autorisation de plaider, l'exécutif fera recours contre cette facture sociale. La commission de gestion en sera informée au fur à mesure.

12. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** demande si les délégués des associations veulent faire une intervention devant les conseillers.

M. **Claudio GRECO** s'exprime pour l'ORPC, il y a eu deux démissions : une le Président du CODIR et un autre changement. La charge de travail est conséquente avec une période trouble, justifiée par des changements. Dont le projet Tetris avec le regroupement de communes pour l'ORPC. L'ancien bâtiment de la RSR, avec des travaux engagés de 1 million n'est pas clair sur le déroulement des travaux. Le décompte n'est pas très classifié des travaux effectués. Ce bâtiment est surdimensionné, est mal adapté et l'ORPC cherche d'autres utilisateurs pour diminuer les frais, comme Ambulance Service par exemple.

Le **Président** précise que nous repoussons les jetons de présence pour la séance du mois d'octobre pour ne pas déplacer de l'argent à Lausanne.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Mark TRITTEN** précise que la facture de la cohésion sociale n'a pas été revue par la cour des comptes depuis 2008, car elle n'y a pas eu accès.

M^{me} **Nathalie STREIT** demande pourquoi le service postal sera arrêté fin juin chez « Tapas- sion », parce qu'elle pensait que c'était une condition *sine qua non* dans le bail. Où sera-t 'il placé ? M. **Jean-Claude BISSAT** répond que les contraintes des horaires de cet office postal ont fait, que la Municipalité a stoppé ce mandat et l'a retiré du contrat de bail. Aucune autre possibilité de placer cet office postal ailleurs.

M^{me} **Nathalie STREIT** trouve ceci compliqué pour les personnes âgées, l'horaire du passage de la Poste à Vich pose un problème ? mais M. **Jean-Claude BISSAT** pense que les moyens à domicile mis en place seront très adaptés, des contacts par téléphone, pour des explications seront possible et le flyer descriptif reçu est très complet pour différentes prestations pour les personnes âgées. Le passage de la Poste est effectivement problématique et pas tous les jours à la même heure, mais ce sont également à chaque fois des facteurs différents, mais ce service est du ressort de la Poste, il faudra s'adapter.

Le **Président** propose que M^{me} **Nathalie STREIT** et M. **Jean-Claude BISSAT** continuent d'en discuter autour d'un verre tout à l'heure.

M. **Stéphane TOMASSO** demande des précisions si le bail a été modifié, est-ce que le loyer a été changé ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le loyer avait été calculé de manière raisonnable, il est inchangé pour l'instant.

M. **Christian BRONSIL** apprécie le système de vote de cette salle plénière, serait-il possible d'envisager ce système de vote sur Vich ? cette proposition sera investiguée.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** intronise le Préfet honoraire DERIAZ. « C'est enfin mon grand privilège d'in- troduire M. DERIAZ préfet honoraire. Lors de mon premier passage à la présidence du con- seil, j'ai plusieurs fois bénéficié de son soutien. Le soutien qu'apportait M. DERIAZ était d'abord techniquement toujours parfait, mais au-delà il y a avec lui une vraie compréhension de l'esprit de la loi et du règlement et un sens aigu des nuances, beaucoup de pragmatisme et une solide compréhension de l'esprit vaudois. Dans la tempête M. DERIAZ prend une dimen- sion supplémentaire toujours dans la reconstruction jamais dans le blâme, mais il n'oublie pas. Pour couronner tout cela M. DERIAZ a un naturel qui suscite la sympathie et donc on a sim- plement envie d'être ami avec M. DERIAZ. Pour paraphraser le philosophe français ALAIN : « Un Préfet est, pour mon goût, l'homme le plus heureux ». Merci M. Le Préfet d'être avec nous ce soir ».

Le **Président** clôt la séance à 20h50.

15. ANNEXE : INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE DERIAZ, PRÉFET HONORAIRE

Au nom du Conseil Communal

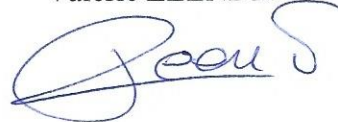
Le Président

Charles de MESTRAL



La Secrétaire

Valérie ZEENDER



Conseil Communal de Vich

Modification du PV du 23 juin 2022

« M. Claudio Greco, délégué du Conseil Communal au Conseil Intercommunal de l'ORPC rapporte sur les 2 séances du premier semestre 2022.

Le président Francis Mondoux a démissionné, il est remplacé par Yvan Laurent, déjà au CODIR. Pierre-Alain Buttex est élu au CODIR. Giorgio Micello du CODIR a démissionné également ; il est remplacé par Monique Choulat-Pugnale.

Le nouveau commandant, Laurent Sunier, a démissionné à la fin de son temps d'essai. Il reprend le commandement de l'ORPC de Morges.

La charge de travail pour le CODIR est conséquente au vu de la situation, en particulier le projet TETRIS de regroupement des ORPC.

L'ancien bâtiment de la RSR à Prangins est peu adapté aux missions de l'ORPC. Il a été amélioré en 2020 et 2021 pour un budget d'un peu moins d'un million. Les travaux ont été effectués, mais la comptabilité à ce sujet est peu structurée ; elle ne reprend pas la classification usuelle du secteur de la construction.

Ce bâtiment est également trop grand ; actuellement l'ORPC recherche des locataires. Ça pourrait être « Ambulances Service » qui s'est montré intéressé. »